



Construisons ensemble notre avenir

SYSTEME D'ECHANGE LOCAL

PONT-SAINTE-MAXENCE ET COMMUNES PROCHES

SEL O'rizons

REGLEMENT INTERIEUR



1- Objectifs et éthique du Système d'Echange Local

Les objectifs de l'association sont de permettre l'échange de biens, de services, de savoirs et la mise en place d'activités de loisirs, d'ateliers divers entre les membres, de manière à favoriser des rencontres et créer du lien humain. Mais aussi de mettre en commun les compétences, de s'entraider et d'améliorer la qualité de vie de ses adhérents sans utiliser d'argent et en privilégiant les individus dans leurs différences. De plus, nous souhaitons affirmer que « **le lien est plus important que le bien** ».

L'éthique du SEL amène à proscrire tout prosélytisme d'ordre religieux, politique ou sectaire.

2- Adhésion

Chaque adhérent doit signer le règlement, payer sa cotisation à l'association O'rizons (et fournir la copie de son assurance responsabilité civile). Il lui sera alors remis **son carnet d'échanges, sa fiche de richesse** et il aura accès au **catalogue des ressources**.

3- Cotisation

La cotisation annuelle à O'rizons est de 10 €.

4- Catalogue des ressources

Toutes les propositions d'offres et de demandes sont répertoriées dans **le catalogue des ressources**.

Un répertoire des adhérents permet de contacter directement la personne de son choix pour convenir d'un échange.

Les adhérents acceptent que les informations requises pour gérer les échanges soient informatisées et fournies aux autres adhérents (adresse, téléphone, mail). **Ces informations sont strictement réservées au fonctionnement interne de l'association.**

5- Echanges

Les échanges se réalisent entre adhérents du SEL O'rizons, selon les demandes et les offres de chacun, dans le respect du but non lucratif. Un adhérent peut refuser toute proposition d'échange si les conditions ne lui conviennent pas. La réciprocité ne se limite pas aux deux personnes qui se sont contactées. Un échange constitue un engagement moral à rendre au groupe, qu'il s'agisse d'échanges de biens, de services ou de savoirs.

Attention : Le service rendu ne peut être qu'un coup de main ponctuel, de faible importance et de courte durée.

6- Unité d'échange et valeur d'échange

Notre **monnaie d'échange** s'appelle le « **carreau de pont** ».

Un « carreau de Pont » correspond à une minute soit 1 heure= 60 minutes = 60 « carreaux de Pont ».

L'appréciation est cependant modulable selon le type d'échange (ex : garde d'enfant, d'animaux, de maison ...). Toutes les compétences des adhérents du SEL O'rizons sont mises sur un pied d'égalité.

Par contre, la valeur des biens et des prêts est évaluée à l'amiable. La valeur en « carreaux de Pont » et les conditions d'un échange résultent d'une entente préalable entre les adhérents.

7- Gestion des échanges

Tous les échanges réalisés dans le cadre du SEL O'rizons sont à noter obligatoirement dans le « carnet d'échanges » qui est remis à l'adhérent lors de son inscription.

Chaque partenaire remplit le carnet de l'autre et le signe à la fin de l'échange.

Celui-ci permettra de connaître l'activité réelle du SEL O'rizons, d'analyser et répertorier les centres d'intérêt des adhérents, d'exposer l'activité de l'association aux nouveaux adhérents, aux partenaires institutionnels, aux autres associations ...

8- Comptabilité des « carreaux de Pont »

Tous les adhérents débutent avec un compte créditeur de 200 « carreaux de Pont » offerts par le SEL O'rizons, afin de faciliter les premiers échanges.

Aucune opération financière n'est admise hormis le remboursement de certains frais engagés par l'une ou l'autre partie dans le cadre de l'échange (matière première, carburant ...).

Seul le titulaire d'un compte peut autoriser le transfert de « carreaux de Pont » de son compte sur un autre.

Les comptes débiteurs sont tolérés temporairement dans une limite raisonnable de 1000 « carreaux de Pont ».

Exceptionnellement un dépassement peut être accordé par **le bureau d'animation**.

A la fin de chaque année civile, le compte sont réajustés dans une limite de +/- 200 « carreaux de Pont ».



9- Compte « Puits sans fond »

Le Puits sans fond est une réserve illimitée de « carreaux de Pont » gérée par le conseil d'animation. Tout service rendu à l'association pour son fonctionnement sera compensé à raison de 30 « carreaux de Pont » de l'heure par le Puits sans fond.

10- Comité d'animation du SEL O'rizons

Un comité d'animation est désigné chaque année par le Conseil d'Administration de l'association O'rizons. Tout adhérent du SEL O'rizons peut demander à faire partie de ce comité. Il est composé de 4 à 5 membres. L'animateur SEL est un membre du Conseil d'Administration de l'association O'rizons.

11- Bourse Locale d'Echange (BLE)

Les adhérents du SEL O'rizons, ainsi que leurs enfants, sont invités à participer aux BLE. On peut y proposer tout ce qu'on trouve habituellement dans une brocante : bibelots, objets divers, livres, vêtements, linge de maison, confitures, gâteaux, fruits, légumes, plantes ...

Ces bourses se terminent autour d'un repas partagé pris tous ensemble où chacun apporte un plat.

12- Assurance

Chaque adhérent est tenu de communiquer à l'association son numéro de police d'assurance responsabilité civile dans le mois qui suit son inscription. Le déroulement d'un échange est placé sous la seule responsabilité civile et individuelle des deux adhérents et non sous la responsabilité de l'association. Chaque adhérent doit vérifier avant l'échange que les assurances des deux participants couvrent les risques qui y sont liés.

DATE :

Le représentant SEL O'rizons

L'adhérent

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :